



---

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 26.07**

---

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du Conseil du 7 avril 2026, le règlement suivant a été adopté :

- Règlement n° 26.07 relatif aux fossés et à l'installation de ponceaux

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi et est entré en vigueur le 10 avril 2026.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet municipal ou peut en faire la demande par courriel à l'adresse : [greffe@stmathieudebeloeil.ca](mailto:greffe@stmathieudebeloeil.ca).

**DONNÉ** à, Saint-Mathieu-de-Beloeil, ce 10 avril 2026.

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière

11 mai 2026

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, conformément à la loi et aux procédures de la Municipalité, par la mise en ligne de l'avis sur le site internet officiel de la Municipalité à l'adresse suivante : <http://stmathieudebeloeil.ca>, le 10 avril 2026, entre 8 h et 17 h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 avril 2026.

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière